



N°47 – Novembre 2020

HOMMAGE A SAMUEL PATY

Le 21 octobre 2020, le Foyer a appelé ses adhérents à rendre un hommage à Samuel Paty assassiné à la sortie de son collège. Nous reproduisons ci-après l'appel que nous avons adressé largement aux noms : De la Ligue de l'enseignement–FOL 29, des FRANCAS, de la SPLM, du Foyer Laïque de Saint-Marc, des Patronages Laïques du Bergot, de la Cavale Blanche, Guérin, Lambézellec, Le Gouill, Sanquer, Recouvrance, et des Maisons de quartier de Lambé et du Valy-hir (tous et toutes adhérent(e)s à ces fédérations).

« Victime d'un attentat perpétré au nom d'une conception dévoyée d'une religion, Samuel Paty est assassiné pour avoir montré des caricatures de Mahomet dans l'une de ses classes où il étudiait avec ses élèves la liberté d'expression. Comme tout enseignant, il cherchait ainsi à préparer des jeunes à l'exercice de l'esprit critique, condition essentielle à une pleine citoyenneté.

Face à cette horreur, nous appelons les citoyennes et les citoyens à se rassembler ce mercredi 21 octobre à 18h sur la place de la Liberté à Brest.

Nous nous rassemblerons pour dire des choses simples et importantes :

- nous pensons à Samuel Paty ainsi qu'à ses proches endeuillés,
- les enseignants doivent être soutenus dans l'exercice de leur métier,
- nous sommes attachés à la liberté d'expression et nous refusons les logiques extrémistes et obscurantistes,
- nous sommes attachés à la laïcité, qui garantit la liberté de conscience. »

Le COMITE DIRECTEUR et son BUREAU

Après l'Assemblée Générale des adhérents, les membres du Comité Directeur se sont réunis et ont élu le BUREAU pour la saison 2020/2021. Le C.D. est composé de : **Roland ABJEAN, Gilles HASCOËT, Laëtitia HASCOËT, Allain JOUIS, Mauricette LARSONNEUR, Jeannine LEGUEUT, Stéphane MOAL, Michel PALUD, Franck PÉAN, Annaïg TANGUY, Gwenael TREGO et Thierry VELLY.**

Depuis quelques années, nous sollicitons également des adhérents et adhérentes qui assistent aux réunions en tant que « membres associés » : **Caroline BARACK, Cédric CABOT, Sybille KARGER et Françoise LELANN** ont répondu favorablement.

Le BUREAU, qui se réunit en général le mercredi à 20 heures est composé comme suit :

Coprésident : Michel Palud, Allain Jouis, Stéphane Moal,

Trésorière : Laëtitia Hascoët,

Secrétaire du C.D. : Jeannine Le Gueut.

Stéphane MOAL est le représentant légal pour la saison 2020/21.

Loïc DOUART en qualité de salarié coordinateur général, participe également aux réunions.

Nous remercions Mauricette pour sa participation et son activité depuis plusieurs années au Comité Directeur, au Bureau et au « Collectif enfance ». Elle poursuit encore un peu son activité au sein du CD.

Du côté des activités

Et si on chantait !

Le groupe de chant récréatif, après un long, un trop long confinement a repris le chemin des chansons d'hier et d'aujourd'hui égrenées et commentées au fil des deux heures hebdomadaires que nous passons ensemble. Une petite vingtaine d'inscrits se retrouvent ainsi , masqués mais souriant, nous avons à cœur de chanter en chœur et à cœur ouvert les plus belles chansons de notre répertoire, lui aussi constitué au fil du temps. Les apports de nouvelles chansons se font en fonction de l'actualité artistique. Ainsi, nous commémorons nos artistes qui nous ont quittés, nous ajoutons ainsi une deux trois chansons et faisons revivre leurs auteurs encore quelques semaines, quelques mois et parfois quelques années. D'Aznavor à Juliette Gréco, sans oublier ... 20 voix qui animent la maisonnée FLSM, pour notre plus grand bonheur et pour celui des personnes présentes dans les locaux qui en profitent aussi.

Si vous vous ennuyez un peu le mardi après-midi, ou si vous voulez simplement chanter avec quelques ami(e)s, venez nous rejoindre, il y a une place pour chacun, chacune.

Yoga et Relaxation

Avec les contraintes des protocoles sanitaires qui ne permettent d'accueillir que 19 personnes, Viviane a souhaité animer un nouveau créneau de relaxation le lundi dans la grande salle qui était disponible de 17 h à 18 h. Avec Micheline, nos deux animatrices animent cinq périodes auxquelles participent environ 90 adhérent(e)s. Quelques absences sont constatées à chaque séance, il est donc possible d'accueillir des personnes supplémentaires. Bien vouloir se renseigner à l'accueil tous les après-midis.

Thalasso à ciel ouvert

Comme tous les ans, notre groupe de Marche Aquatique ne s'arrête pas pendant les vacances scolaires. Les adeptes sont moins nombreux du fait de la garde des petits enfants. Pour l'instant si l'actualité nous le permet, l'activité connaît une réelle demande. Tous les adhérents sont heureux de se retrouver le vendredi pour un moment convivial et sportif. La plage du Moulin Blanc est très convoitée par de nombreux groupes.

L'engouement pour l'activité gym d'entretien

Il s'est manifesté lors de la Journée Portes Ouvertes du 05 septembre par le nombre d'inscriptions. De ce fait, l'équipe des animatrices, bien motivée, a organisé, compte tenu de la situation sanitaire, des séances suivant le protocole défini, à savoir, 20 participants par cours dans la grande salle.

Le cours du mardi, 19h00 - 20h00, est maintenu. Il reste quelques places. Nous avons proposé un troisième cours le jeudi matin, en modifiant légèrement les horaires : 1ère séance à 9h00, deuxième à 10h00 et troisième à 11h00. Chacun et chacune semble y avoir trouvé son compte et l'activité a pu reprendre de manière cadrée et sécurisée.

Bernadette, Hélène, Marie, Micheline et Sybille débutent chaque cours par un échauffement puis font travailler toutes les parties du corps et le tout en musique.

Nous bénéficions, chaque mois, d'une formation animée par Jo Robert de la FSGT pour la préparation des cours.

Les adeptes de la balle molle sont très motivés



Très une bonne rentrée coté effectif, 6 nouveaux dans les 3 catégories, nos équipes retrouvent le rythme des entraînements, des matches amicaux et des tournois.

Nos 17 jeunes joueurs de 8 à 15 ans, forment deux groupes U12 et U16, encadrés par Franck et Corentin, vont lancer et frapper les balles au gymnase du petit Kerzu cette année.

Coté Softball la reprise était attendue avec impatience, entre 12 et 18 joueurs à chaque entraînement, nous proposons donc une séance supplémentaire le mercredi

afin de limiter le nombre de pratiquants dans les gymnases.

Une équipe masculine va se créer car nos gars sont plus disponibles et sera complétée par des Baseballeurs désireux de jouer l'hiver. L'équipe Mixte active tout l'été a participé au tournoi de rentrée des Black Panthers de Bréal sous Montfort les 19-20 sept. L'équipe remporte 4 matches sur 5 et gagne la finale et le trophée pour la première fois face au tenant du titre Les Werewolves (Photo d'Hélène).

Le Soft Loisirs se déplace à Pontivy le 4 octobre. Ninon, Jessica et Sébastien font leur début dans le groupe. Un moment très convivial où les nouveaux joueurs de chaque club s'initient aux jeux avec application dans une bonne ambiance studieuse, bravo à Nico et Sébastien qui lancent leur premier match de Softball. Tous nos adhérents n'ont pas encore joué... On enchaîne le 11 pour un match interne à la section, les Vert contre Rouge.... victoire du FLSM avec 18 participants.

Dimanche 18 Octobre, après 6 mois sans se voir, le Softball Mixte Compet' reçoit nos amis les Griffons de Gregam, 2 matches au programme en gymnase en guise de préparation de l'Open BZh. Une victoire chacun, deux matches complets de 7 reprises, de beaux jeux de la part de tous les participants heureux de se retrouver.

Dimanche 25 Octobre, place aux gars de jouer contre Pontivy et Lannion, deux victoires dans une bonne humeur où tous les niveaux de jeux sont présents, cela clôture nos deux premiers mois de reprise. Du nouveau également du côté du bureau de la section, Nolan est notre nouveau responsable. Marie, Corentin, Romain et Mickael intègrent le bureau.

Une rentrée très active grâce à l'implication de chacun, la crise sanitaire n'a en aucun cas altéré la motivation et la disponibilité des adhérents du Softball FSLM.

Bio - Divers - Cité

Exposition Photo au Foyer Laïque visible à partir du 8 octobre 2020



Notre environnement est heureusement très riche et divers. Il est naturel, humain, mais il est fait aussi de notre vie dans la cité sous toutes ses facettes. C'est, pour la douzaine de photographes concernés, voir et traduire la pérennité de la vie dans toutes ses représentations.

L'atelier Photo du Patronage Laïque du Bergot, nous fait partager ces instants souvent fugaces que seule l'image peut figer. **Expo visible du 8 octobre au 27 novembre**

LE GROUPE DE COORDINATION

Le Samedi 28 novembre - LA VIOLENCE

Deux fois par an, dirigeants, militants, bénévoles et salariés se réunissent pour partager le projet, faire le point sur ce qui a été fait au cours de la période écoulée et se projeter dans les mois à venir. Il ne s'agit surtout pas de prendre des décisions, elles sont de la responsabilité du Comité Directeur, de l'Assemblée Générale et du Bureau mais de débattre des sujets qui sont nécessaires pour faire avancer d'une manière concertée le projet en conformité avec nos références.

Le samedi 28 novembre prochain, au matin, nous organisons un temps de réflexion et d'échanges sur : **LA VIOLENCE : la violence en général (verbale, physique, psychologique, de genre...) mais aussi les violences sexuelles et nous prendrons connaissance des nouvelles dispositions sur le contrôle d'honorabilité des bénévoles** qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain.

Nous serons accompagnés par une personne compétente sur le sujet.

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

CONTROLE D'HONORABILITE DES BENEVOLES

Les récentes révélations sur des affaires de violences sexuelles dans le sport ont conduit le ministère chargé des Sports à élargir l'actuel contrôle de l'honorabilité des éducatrices et éducateurs sportifs professionnels à l'ensemble des bénévoles des fédérations sportives et de leurs comités, ligues et commissions sportives, ainsi que des clubs affiliés et leurs sections sportives.

Jusqu'à présent, seuls les éducateurs (trices) sportifs titulaires d'une carte professionnelle étaient assujetti(e)s à des contrôles d'honorabilité réalisés par une consultation automatisée de leur casier judiciaire et du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJASV).

Au 1er janvier 2021 ce dispositif sera étendu et systématisé aux bénévoles.

Les activités d'éducatrice et d'éducateur sportif sont interdites à toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un délit.

Le dispositif reposera sur une transmission automatisée par les fédérations de données permettant aux services de l'État de contrôler l'honorabilité des bénévoles concerné(e)s. Ces données individualisées (civilité, nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance) seront sollicitées par les fédérations, recueillies par les clubs au moment de la demande de licence sportive et par la suite déposées par la fédération sur une plateforme informatique dédiée. Si le contrôle réalisé a posteriori révèle une condamnation qui génère une situation d'incapacité, les services de l'État notifieront l'incapacité à la personne concernée et informeront la fédération et le club concernés afin qu'ils en tirent les conséquences disciplinaires et/ou administratives.

Le contrôle de l'honorabilité sera assorti de règles qui visent à garantir les droits à l'information et à l'assentiment préalable des personnes concernées. C'est ainsi qu'en amont de la prise de licence, les fédérations devront informer les clubs et licencié(e)s de la mise en place d'un contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles relevant de cette obligation. Sous certaines conditions, les fédérations et les clubs auront la possibilité de refuser ce contrôle.

De plus amples éléments seront diffusés aux responsables des sections



La Bretagne par le sentier des Douaniers – GR34

Un film documentaire de Jean-Luc Diquélou le jeudi 19 novembre

2000 km, c'est la distance entre Le Mont St-Michel et Saint-Nazaire par la côte. C'est le fameux Sentier des Douaniers, connu sous l'appellation GR 34 (le chemin de Grande Randonnée).

C'est le défi que s'est lancé Jean-Luc Diquélou : parcourir à pied ce périple. Trois mois sont nécessaires pour mener à bien cet itinéraire, mais Jean-Luc y passera 3 ans en repérage, randonnées, rencontres et tournages. La côte bretonne, dans toute sa beauté sauvage, dévoilera la richesse du paysage marin, l'environnement, les activités humaines, l'histoire, le patrimoine, les fêtes locales, les traditions...

2000 km de sueur, 2000 km de pur bonheur !

Séance à 14h30 et séance à 20h00 – participation aux frais 4 € sur réservation.

Nous espérons que l'évolution des conditions sanitaires nous permettra de maintenir ces séances.

COUVRE-FEU

Poème de Paul ÉLUARD

Que voulez-vous la porte était gardée
Que voulez-vous nous étions enfermés
Que voulez-vous la rue était barrée
Que voulez-vous la ville était matée
Que voulez-vous elle était affamée
Que voulez-vous nous étions désarmés
Que voulez-vous la nuit était tombée
Que voulez-vous nous nous sommes aimés.

Retour sur la modification de nos statuts lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire

Lors du Groupe de coordination du 7 décembre 2019 qui portait sur le thème de la laïcité, une lacune avait été identifiée car nos statuts ne nous protégeaient pas suffisamment sur cette question. Nous nous affirmions laïques mais nos statuts ne le disaient pas, ou plus.

Un groupe de travail avait été mis en place pour étudier la question et, en définitive, en plus de la question liée à la laïcité, c'est l'ensemble de nos statuts qui a été revu et restructuré. Cette refonte a été proposée au Comité directeur, qui l'a entérinée le 25 juin. La première présentation avait été faite au CD le 12 mars. Plus qu'une vraie réécriture, c'est plus d'une réorganisation dont il s'agit en réalité.

Le groupe de travail s'est appuyé sur les anciens statuts (ceux de 1980 et 1996) qui abordaient le sujet sous la forme suivante « *Toute propagande politique, religieuse ou antireligieuse est interdite. Cependant par le moyen de brochures, journaux, conférences, soigneusement contrôlés par le Comité Directeur, le Foyer devra aider au développement de la laïcité et à la prise de conscience des problèmes socio-politiques* ». Le groupe s'était étonné de ne pas voir ces notions dans les statuts de 2003. Il était en fait envisagé de les mettre dans le Règlement Intérieur mais cela n'a jamais été fait.

C'est ce projet qui a été présenté au vote de l'assemblée générale extraordinaire le 25 septembre. Le groupe de travail a exposé à l'assemblée les articles qui ont été écrits ou réécrits, et notamment l'article 2, érigé en « *Principe fondateur* », qui dispose que « *le Foyer Laïque de Saint-Marc repose sur le pilier de la laïcité.* »

Les autres articles notablement modifiés ont également été présentés.

- Article 5 - 6 : ajout relatif aux procurations pour le vote aux assemblées générales, dans la limite d'une seule procuration par électeur présent.
- Article 8 : Composition du bureau du comité directeur (5 membres au minimum et non plus seulement 3).
- Article 10 : suivi et contrôle des comptes. Le Foyer s'attachera désormais les services d'un expert-comptable et d'un Commissaire aux Comptes.
- Article 12, nouvellement rédigé, qui expose les documents de référence complémentaires (règlement intérieur, projet éducatif, projet sportif).

Après cette présentation, un débat s'était ouvert sur l'article 2 nouvellement rédigé et un adhérent avait exprimé sa surprise de voir qu'il soit nécessaire de traiter la question de la laïcité dans nos statuts, et s'est élevé contre la notion d'exclusion, notée si tôt dans les statuts, arguant qu'il serait préférable de traiter cela dans le Règlement Intérieur, et qu'il serait plutôt souhaitable de mettre en avant le projet du Foyer.

Un autre adhérent a également émis le souhait que le terme propagande politique soit retiré de l'article 2. Nous avons rappelé ce qui avait guidé l'écriture de cet article, et la nécessité de protéger le Foyer. Ce point serait en effet essentiel si le Foyer devait être confronté à un problème grave en lien avec cette question de la laïcité. Il a aussi été rappelé qu'il n'était pas incongru de faire figurer la question de la laïcité dans les statuts d'une association qui se revendique avant tout laïque.

Le débat s'est poursuivi et le groupe de travail, après avoir souligné que l'article 3 – en bonne place, donc – disposait des valeurs de l'association, évidemment essentielles, a proposé à l'assemblée générale extraordinaire que le 3^{ème} alinéa de l'article soit réétudié (« *Le Comité Directeur pourra se saisir, ou être saisi, si un manquement à ce principe de laïcité était constaté. Une exclusion pourra être prononcée s'agissant d'un adhérent. Dans le même ordre d'idée, les usagers occasionnels pourront être écartés* »), et que soit conduite une réflexion quant à ces notions (leur pertinence, leur place dans les statuts), avant que soit proposés les statuts au vote de l'AGE du 9 octobre 2020, le quorum n'étant pas atteint lors de cette première AGE.

La phrase qui a posé question a été retirée de l'article 2 et le groupe de travail a proposé de la placer sous cette nouvelle forme dans l'Article 7 relatif au Comité Directeur, dans le paragraphe « 7 – 3 – Rôles et missions du CD » :

« *Le Comité Directeur pourra se saisir, ou être saisi, en cas de non-respect des Statuts ou du Règlement Intérieur, en particulier, si un manquement au principe de laïcité était constaté. Il privilégiera alors une solution par l'échange et le dialogue. Néanmoins, en dernier recours, une radiation pourra être prononcée s'agissant d'un adhérent. Dans le même ordre d'idée, les usagers occasionnels pourront être écartés.* »

Le propos est plus nuancé, privilégiant la recherche d'une solution par l'échange et le dialogue, la radiation n'étant évoquée qu'en dernier recours.

Les statuts sous cette nouvelle écriture ont été votés à l'unanimité des personnes présentes à l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2020 (une approbation par les deux tiers des votants était nécessaire).

